



UNIVERSITÉ
LAVAL

Nouveau concours de bourses Printemps 2023 CIRAM

Appels à candidatures & politique d'attribution

Le CIRAM organise un concours visant à octroyer des bourses à des étudiant.e.s travaillant sur des sujets liés à l'Afrique et au Moyen-Orient. Par cette démarche, le CIRAM souhaite non seulement faciliter le parcours universitaire de ses étudiant.e.s membres, mais également contribuer au renforcement de la recherche dans les domaines de connaissances et les champs d'intervention de l'ensemble de ses membres. Les candidatures retenues à l'issue du processus d'appel à candidatures des bourses CIRAM bénéficieront d'un soutien financier ainsi que l'infrastructure et les ressources du Centre.

OBJECTIFS DES BOURSES CIRAM

Les bourses CIRAM ont principalement pour objectifs de :

- attirer et intéresser des étudiant.e.s aux cycles supérieurs de recherche travaillant sur des sujets liés à l'Afrique et au Moyen-Orient aux travaux du CIRAM;
- aider financièrement les candidat.e.s aux études supérieures du CIRAM à poursuivre leurs études supérieures;
- permettre aux étudiant.e.s de bonifier leur dossier académique et professionnel et ainsi agir comme effet levier pour aller chercher des bourses d'organismes subventionnaires;
- soutenir les étudiant.e.s en fin de parcours (dernière étape du processus de rédaction) dans la conduite à terme de leur recherche.

ATTRIBUTION DE 3 BOURSES DE TERRAIN

- Une bourse de 1000\$ pour le 2^{ème} cycle
- Deux bourses de 3000\$ chacune pour le 3^{ème} cycle

Conditions d'éligibilité

Les bourses sont réservées aux étudiant.e.s de maîtrise et de doctorat travaillant sous la direction des membres réguliers et associés du CIRAM.

Le projet de recherche du candidat doit être en lien avec les objectifs et les thèmes scientifiques du Centre. Son sujet/objet doit obligatoirement s'inscrire dans un des axes de la programmation scientifique du Centre.

Toutefois:

- un.e étudiant.e, déjà bénéficiaire d'un financement d'organismes subventionnaires comme le CRSH ou le FQRSC (ou autre grand organisme), ne peut postuler à une bourse CIRAM à l'exception de la bourse d'excellence en publication;
- un.e étudiant.e ne peut être récipiendaire que d'une seule bourse CIRAM par an;
- un.e étudiant.e ne peut pas recevoir le même type de bourse CIRAM plus d'une fois dans un même cycle d'études.

DOSSIER DE CANDIDATURE COMMUN (à chacune des bourses)

Chaque demande doit contenir :

- une lettre d'introduction et de motivation précisant l'excellence du dossier du/de la candidat.e. Cette lettre doit également mentionner la formule envisagée par le/la candidat.e pour faire une présentation de son article, son terrain, son projet ou sa thèse, lors d'une activité du Centre ;
- un curriculum vitae à jour (rédigé en français) résumant le parcours et l'implication du/de la candidat.e, de même que ses réalisations en recherche;
- un relevé de notes universitaire complet (version électronique non officielle acceptée);
- une attestation officielle d'inscription à la session d'été 2023;
- une lettre de recommandation du/de la directeur/directrice de recherche.

DOSSIER DE CANDIDATURE SPÉCIFIQUE (pour ces bourses terrain)

En plus des éléments de dossier communs à toutes les demandes de bourse, les pièces supplémentaires suivantes seront requises, selon le cas :

- Projet de recherche
- Document présentant précisément l'approche méthodologique et empirique choisie
- Planification et budget prévisionnel
- Document attestant du dépôt du dossier au CERUL

ÉVALUATION DES DEMANDES

Les demandes sont évaluées selon les critères suivants :

1. L'excellence du dossier universitaire (moyenne cumulative, progression des études, durée des études, prix et distinctions);
2. L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche (intérêts en recherche, expérience et réalisations du candidat, publications et présentations scientifiques);
3. La qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche (clarté des objectifs scientifiques, originalité du projet, contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine concerné, collaborations avec d'autres membres du CIRAM, collaborations nationales et internationales, etc.);
4. L'implication sociale, le leadership et les habiletés de communication (organisation d'ateliers, élection à des postes, bénévolat, mentorat, expérience de supervision, gestion de projet, implication dans des comités, implication dans les axes, comités et activités du CIRAM, etc.).

Les membres du comité procèdent à l'examen des dossiers de candidatures en fonction de ces quatre critères, selon la pondération propre à chaque occasion (voir tableau suivant).

Pondération des critères selon la bourse (sur 100 points)

	Excellence du dossier universitaire	Aptitude et expérience de recherche	Qualité du projet	Implication sociale
Bourses de terrain	20	30	40	10

Grille d'appréciation finale d'un dossier

Descriptif	Appréciation (en %)	Côte correspondante
Dossier exceptionnel qui se démarque des normes de rigueur scientifique	90 à 100%	A +
Dossier remarquable présentant des forces ou des qualités qui excèdent les normes de rigueur scientifique	85 à 89.9%	A
Excellent dossier qui répond globalement aux normes de rigueur scientifique	80 à 84.9%	A -
Très bon dossier présentant une ou quelques faiblesses mineures	75 à 79.9%	B +
Bon dossier présentant des faiblesses (par cumul de faiblesses mineures ou manquement notable)	70 à 74.9%	B
Dossier passable présentant des faiblesses importantes	60 à 69.9%	B -
Dossier insuffisant au regard des normes de rigueur scientifique	59.9% et moins	C

Chaque dossier est évalué sur 100 % (note maximale accordée). La cote de A-, qui couvre une palette de notes entre 80 et 84,9 %, traduit l'excellence d'un critère ou d'une demande dans son ensemble, c'est-à-dire que la démonstration fournie par le candidat ou la candidate répond aux normes scientifiques établies, sans présenter des faiblesses et sans se démarquer des standards attendus. Sur cette base, une cote supérieure sera accordée lorsque l'argumentaire d'un critère ou de la demande dépasse les attentes. Une cote inférieure correspondrait, suivant la même logique, à une demande ou critère qui présente des

faiblesses dans l'argumentaire, des faiblesses particulières ou s'appliquant à l'ensemble de la demande.

Le comité d'évaluation classe les dossiers par ordre de priorité et attribue les bourses suivant cet ordre. Il veillera à ne pas favoriser certaines disciplines ou certains champs d'études au détriment d'autres, notamment en tenant compte de l'éventail de disciplines et des axes de recherche que couvre le Centre.

Les membres du comité d'évaluation qui sont en conflit ou en apparence de conflit d'intérêts doivent s'identifier comme tels, peuvent participer aux délibérations du jury, mais ne votent pas.

ATTRIBUTION ET UTILISATION

Un jury composé de trois membres réguliers du Centre évalue et attribue les bourses.

Les résultats seront diffusés dans la semaine du 29 mai 2023.

VERSEMENT

Le versement des bourses CIRAM se fait au cours de la session de leur attribution.

ENGAGEMENTS DU BOURSIER

- Maintenir le statut d'études exigé dans le dossier de candidature commun, et ce pour l'année universitaire en cours;
- Participer régulièrement aux activités organisées par le CIRAM;
- S'impliquer dans au moins un des axes du Centre;
- Mener son projet de recherche en conformité avec celui soumis au moment de la candidature;
- Présenter, lors d'une activité du Centre, une production ou une retombée liée à l'attribution de la bourse;
- Faire mention de la distinction (bourse CIRAM) dans les différents travaux réalisés avec le concours de la bourse obtenue.



POUR FAIRE UNE DEMANDE

Veillez faire parvenir le dossier de candidature complet avec tous les documents requis par voie électronique à l'adresse suivante bourses.ciram@eti.ulaval.ca (en incluant la lettre du directeur ou de la directrice et en indiquant dans l'objet la bourse suivant le cycle auquel vous êtes inscrit), au plus tard le vendredi 19 mai 2023 (avant 23:59) heure du Québec.

PERSONNE CONTACT :

Pour toute question concernant les bourses CIRAM, veuillez contacter la direction du Centre :

CIRAM
Pavillon Charles-De Koninck
1030, avenue des Sciences-Humaines
Bureau 5449
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
Tél. : 418-656-2131 poste 4324
ciram@eti.ulaval.ca